

séance du CONSEIL DE FACULTE DU 12 décembre 2006

séance du CONSEIL DE FACULTE DU 12 décembre 2006		
Présents	Excusés	Procès-verbal
Corps professoral : 12 suppléants : 3 Corps intermédiaire : 4 suppléants : 3 Etudiants : 1 suppléants : 0 PAT : 3 suppléants : 1 Ex officio : 7 Procès-verbal : Corine Jeannin	S. Antonarakis, T. Landis, K-H. Krause, C. Becker S. Motamed, C. Menache Starobinski, M. Foti C. Piguet, J. Salamun, G. Haarman M.-H. Leuenberger, C. Viloz, E. Beuchotte, D. Wohlwend E. Arm, A. Mombelli,	12 décembre 06 Prochaine séance : 22 février 2007
N.	PROBLEMATIQUE - SUITE / DECISION	
1	Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2006	
	Le PV est adopté à l'unanimité.	
2	Ordres du jour de la séance du Collège des professeurs : du 6 novembre et du 4 décembre 2006	
	Pas de commentaires ni de questions.	
3	Election du Doyen de la Faculté 2007-2011, candidat annoncé : Pr J.-L. Carpentier	
	<p>T. Harding (Doyen d'âge) présente le processus d'élection. Il précise que le Doyen mentionne les vices-doyens avec qui il désire travailler, un deuxième rapport suivra pour l'élection des vices-doyens (début 2007). (cf rapport sur le site).</p> <p>T. Harding se soucie de la future place de notre Faculté en Suisse et des restrictions budgétaires des HUG.</p> <p>Le Collège des Professeurs a nommé le professeur Carpentier en tant que Doyen 2007-2011 par 85 oui, 1 non et 2 abstentions et 3 nuls.</p> <p>Le Doyen d'âge précise qu'un refus d'élire le candidat annoncé est possible. Dans ce cas, il y aurait clôture et réouverture de la procédure de désignation du Doyen.</p> <p>Le Doyen présente la Faculté (cf diaporama sur le site).</p> <p>T. Harding souhaite que le Doyen s'exprime sur son lien actuel et futur avec le Rectorat, afin que toute l'assemblée comprenne bien son rattachement à l'équipe rectorale.</p> <p>Le Doyen précise que cette fonction de doyen délégué ne fut pas forcément un choix mais une décision du Conseil d'Etat dans une situation de crise et qu'il l'a accepté afin d'aider notre institution à faire face à ce trouble. Le Doyen ne sait pas si la future composition rectorale, sera toujours accompagnée de doyens délégués. Il mentionne qu'il n'est pas tenté pour renouveler l'expérience car c'est une tâche très lourde.</p>	

		<p>L. Roux s'interroge sur la dotation en surface et en personnel du groupe de recherche du Doyen, qu'advient-elle s'il est réélu ? Est-ce que ces ressources seront redistribuées à la Section de médecine fondamentale ?</p> <p>Le Doyen souligne qu'il ne reste plus grandes surfaces liées à son activité (env. 20m²). Il désire garder un minimum d'activité de recherche car il lui restera 2 ans à travailler à la fin du prochain mandat.</p> <p>D. Belin se soucie de l'attractivité qu'offre notre institution, notamment pour les doctorants, post-doc et professeurs venant de l'extérieur.</p> <p>Le Doyen estime que notre Faculté reste attractive et mentionne l'ouverture des trois nouveaux postes en Section de médecine fondamentale. Le domaine clinique l'est un peu moins étant donné qu'une des conditions d'engagement est la langue, l'obligation de parler français limite les candidats.</p> <p>P. Linder pense que les autres institutions offrent plus de moyen.</p> <p>Le Doyen mentionne que Zurich et Bâle, ont certainement plus de crédit d'équipement à offrir mais moins de poste. Il rappelle que les fondations sont une précieuse aide pour notre Faculté. Par exemple la Société académique maladies neuro-dégénératives a versé 3 million de francs pour l'achat d'un IRM. La fondation IRP est prête à mettre ½ million pour l'équipement de départ de ce domaine.</p> <p>J.-F. Etter souhaite avoir l'avis du Doyen concernant les conditions de travail du corps intermédiaire.</p> <p>Le Doyen informe que le Rectorat a décidé d'assouplir les conditions d'engagements et les renouvellements des assistants, le taux d'activité minimal sera réduit à 5/10.</p> <p>La Faculté de Médecine maintiendra les 7/10 pour les 2 premières années et 8/10 pour les deux années suivantes pour les doctorants. Tout les compléments doctorants fonds nationaux seront attribués par la Faculté pour un a deux ans.</p> <p>Le Pr J.-L. Carpentier est élu Doyen de la Faculté 2007-2011, par 25 oui, 1 non et 1 abstention (vote à bulletin secret).</p>
4	Informations du décanat	<p>Le concept de <u>professeur assistant "Tenure Track"</u> pour favoriser la relève est entre les mains du Grand Conseil et devrait le passer au vote prochainement.</p> <p><u>Les nouvelles directives concernant les engagements et les renouvellements des assistants</u> en cours au Rectorat visent à assouplir les conditions d'engagement en particulier au niveau de la limite d'âge de l'engagement, limitée à 35 ans mais avec dérogation possible, le taux d'activité minimal sera réduit à 5/10. La durée de la fonction qui sera limitée à 5 ans plus 1 an sur fonds DIP si nécessaire pour finir une thèse mais qui pourra être prolongée de 2 ans sur fonds dans le cadre d'un post doc par exemple.</p>

Le Décanat a décidé de mettre en place une Task Force médecine dentaire. Son mandat est d'examiner les problématiques suivantes : la médecine dentaire comme structure de soin, la clientèle privée et la définition des ayants droits, la formation pré et postgraduée, les relations avec les HUG, le statut des assistants, le niveau de formation des étudiants et l'UAS. Le Professeur honoraire Pierre Montandon préside cette Task Force. Il élargira son équipe début janvier, actuellement il procède seule à une première analyse.

Neurochirurgie : l'Assemblée générale VD/GE a avalisé la proposition de la constitution d'un Centre lémanique de Neurochirurgie constitué de deux services de Neurochirurgie avec chacun à leur tête un chef de service, professeur ordinaire. Le site genevois est par ailleurs reconnu centre d'excellence et de référence dans le domaine vasculaire et le site lausannois est défini comme centre de référence et d'excellence dans le domaine de la neurochirurgie fonctionnelle. Les chefs de service, à savoir les professeurs Carlo Schaller pour Genève et Marc Levivier pour Lausanne seront respectivement payés par Genève et Lausanne et seront professeurs sur les deux sites et membres du collège des chefs de service des deux sites. Marc Levivier sera le chef du centre et Carlo Schaller le chef adjoint pour 4 ans.

Un projet de loi qualifié d'expérimental est en cours de rédaction afin de régler en particulier les problèmes logistiques de ce centre.

Radio-oncologie : la commission de nomination réactivée en accord avec la direction des HUG a confirmé ses conclusions initiales. Elle n'a pas retenu les allégations qui avaient été soulevées en juillet 2005. Le dossier est débloqué au niveau du Rectorat et sera soumis au Comité de direction.

5	Election du Professeur B. Fantini comme directeur de l'institut d'histoire de la médecine et de la santé	Le candidat se présente et précise qu'il est le seul à s'être porté candidat. L. Roux ajoute qu'il est le seul professeur de l'institut donc par définition il est l'unique candidat possible. B. Fantini mentionne qu'un professeur externe à l'institut peut être directeur de l'institut. L'élection du Professeur B. Fantini comme directeur de l'institut d'histoire de la médecine et de la santé est acceptée par 23 oui, 2 abstentions et 1 nul (vote à bulletin secret).
6	Election du Professeur J.-M. Gaspoz, comme directeur de l'institut de médecine communautaire	JM Gaspoz explique ce qu'est l'institut de médecine communautaire à l'aide d'un organigramme (pdf). L'élection du Professeur J.-M. Gaspoz, comme directeur de l'institut de médecine communautaire est acceptée par 22 oui et 1 non (vote à bulletin secret).
7	Création du Centre Universitaire de Bioinformatique,	D. Hochstrasser présente le centre et son règlement. Le Centre universitaire de Bioinformatique et son règlement ont été acceptés par 68 oui, 1 non et 4 abstentions lors de la séance du Collège des Professeurs du 12 décembre 2005. La création du Centre Universitaire de Bioinformatique est acceptée par 19 oui et 1 abstention (vote à bulletin secret).
8	Modification du règlement d'études du Certificat de formation continue universitaire en "réhabilitation respiratoire"	T. RoCHAT présente la modification. Les modifications du règlement d'études du Certificat de formation continue universitaire en "réhabilitation respiratoire" ont été acceptées par 81 oui, 0 non, 3 abstentions lors du Collège des Professeurs du 6 novembre 2006. Le Certificat de formation continue universitaire en "réhabilitation respiratoire" est acceptée 18 oui et 1 nul (vote à bulletin secret).
9	Règlement d'organisation du Centre interfacultaire en sciences affectives P. Vuilleumier	Ce point est reporté à la séance du 22 février 2007.
10	Certificat de formation continue en médecine psychosomatique et psychosociale F. Ferrero	F. Ferrero présente le centre et mentionne que le collège des Professeurs réunit le 4 décembre l'a est accepté par 80 oui, 2 non, 2 abstentions. F. Ferrero propose de revenir parler de la formation continue lors d'une prochaine séance et d'y inviter également Madame Geneviève Auroi-Jaggi du Service de formation continue. Le Certificat de formation continue en médecine psychosomatique et psychosociale est accepté par 18 oui (vote à bulletin secret).
11	Divers	Néant. La séance est levée à 20h15.